

Santé Environnement






3^e plan
régional
2017-2021

NORMANDIE

BILAN INTERMÉDIAIRE - DÉCEMBRE 2020



SOMMAIRE

 AXE 1	Agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous..... 7
 AXE 2	Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales..... 9
 AXE 3	Agir pour des bâtiments et un habitat sains 12
 AXE 4	Limitier l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine 14
 AXE 5	Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain 18

INTRODUCTION

Pour agir sur la qualité de notre environnement et préserver la santé des normands, le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE), élaboré en 2017, a ciblé des priorités visant à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé mais aussi à promouvoir des dynamiques pour un environnement favorable à la santé. Déclinaison du Plan national santé environnement 3, le plan n'a pas vocation à se substituer aux différents plans sectoriels existants (Plan de protection de l'atmosphère, Plan régional santé, Plan Ecophyto, Plan régional santé travail, Plan alimentation...). Il s'agit davantage de renforcer la cohérence et la lisibilité des actions.

Ainsi, faisant suite à un état des lieux régional partagé et, après une large concertation, les contributions ont permis de cibler cinq priorités :

- Agir localement pour un environnement favorable à la santé de tous ;
- Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales ;
- Agir pour des bâtiments et un habitat sains ;
- Réduire l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé ;
- Mieux observer, informer et former.



Caractéristique marquante du PRSE3, l'action locale est un élément central et déterminant de ce plan. Les questions de santé environnementale impliquent, en effet, de nombreux acteurs, élus et décideurs locaux, elles nous concernent tous et toutes aussi dans l'ensemble de nos activités professionnelles, associatives ou personnelles. Des actions pour améliorer l'observation, renforcer la formation et faciliter l'information pour un environnement sain, complètent ce plan de façon transversale.

Grâce à l'implication des pilotes d'actions et de nombreux partenaires dans le déploiement et la mise en œuvre d'actions favorables à la santé au niveau régional et dans les territoires, une très large majorité d'actions est engagée et de nombreuses sont réalisées.

La crise sanitaire liée à la COVID a retardé la publication de ce bilan intermédiaire et n'a pas permis de réunir les membres du groupe régional santé environnement.

Toutefois, sans attendre la clôture du plan régional fin 2021, l'État, l'ARS et la Région souhaitent partager les avancées et résultats à travers quelques illustrations. Ce bilan n'est pas exhaustif mais a pour ambition de montrer le panel d'actions menées et d'encourager à poursuivre collectivement les efforts en faveur d'un environnement durable et favorable à la santé.

Une des actions du plan vise à faciliter l'information, et le site internet dédié au PRSE3, mis en place en 2019, en est un outil de promotion et de valorisation de l'ensemble des travaux portés par les partenaires impliqués. L'ensemble des travaux et publications sont disponibles sur le site PRSE3.

www.prse.normandie.fr



État d'avancement des actions du PRSE3

Dès le début de la démarche d'élaboration du plan régional, la volonté commune de l'État, l'ARS et la Région a été que la troisième édition du PRSE3 soit co-construite avec les territoires. Et cela grâce à une concertation recherchée la plus large possible entre les décideurs et acteurs normands (près 350 personnes ont contribué aux groupes de travail) garants de la prise en compte des besoins et priorités des territoires. En effet, le PRSE3 n'a ni vocation à se substituer aux différents plans ou programmes d'actions sectoriels existants, ni à décliner au niveau régional l'ensemble des priorités du plan national PNSE3. Le PRSE3 s'est attaché à cibler des priorités adaptées aux besoins identifiés et à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions retenues.

Aussi, défini pour la période 2017 – 2021, le PRSE3 s'articule autour de 5 priorités et de 16 objectifs déclinés dans un programme de 67 actions. Ce programme est à mettre en œuvre dès la validation du projet début 2018.

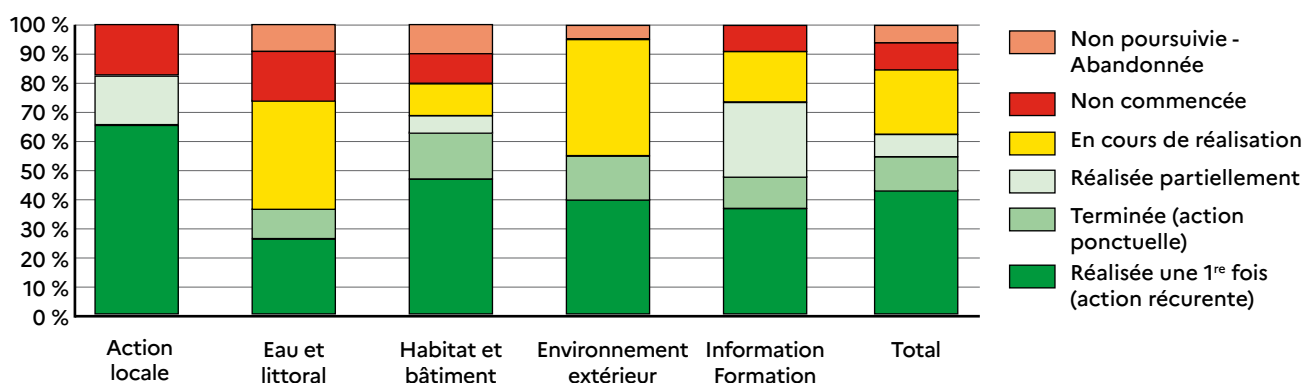
Au-delà des signataires du plan, l'implication forte des acteurs est recherchée aussi les actions sont pilotées par un grand nombre d'acteurs divers : des services de l'État (DREAL, Education Nationale, DDT(M)), établissements ou agences publics (AESN, ANBDD, ANFR, EPFN), des collectivités, mais également des acteurs ou professionnels de santé (Mutuelle, réseau de professionnels de santé) ou encore des structures associatives du champ de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'environnement (PSN, ORS, ATMO Normandie, URCPIE, GRAINE, FREDON, CEN...)

Sans attendre la fin de période de mise en œuvre des priorités du plan, un état d'avancement de réalisation est présenté ci-dessous à l'aide d'indicateurs de suivi qualifiant le statut de chaque action par grande priorité.

Globalement comme on peut le voir dans la figure tirée du bilan ci-dessous, on peut retenir que l'ensemble des priorités sont engagées.

- **Plus de 8 actions sur 10 (85%) sont réalisées en totalité, partiellement ou bien en cours de réalisation.** Ce constat montre une dynamique que s'est engagée dès le démarrage de la mise en œuvre du plan.
- **Plus de la moitié (54%) des actions sont réalisées. Parmi celles-ci, près de 8 actions sur 10 sont des actions récurrentes** soit parce qu'elles sont structurantes (réseau, coordination d'acteurs, temps de rencontre annuel...) ou bien pluriannuelles (actions de sensibilisation des professionnels, d'éducation auprès des jeunes). Elles ont fait l'objet d'une première réalisation depuis le démarrage du plan et sont renouvelées.
- **Un tiers des actions sont partiellement réalisées ou en cours de réalisation.** Ces actions doivent faire l'objet d'attention et de mobilisation renforcée afin d'aboutir d'ici à fin 2021.
- **Seules 6 actions non pas débutées** et il convient d'en identifier les raisons. Par ailleurs, 4 actions n'ont pas été poursuivies ou sont abandonnées.

État d'avancement des actions PRSE3 selon les axes prioritaires

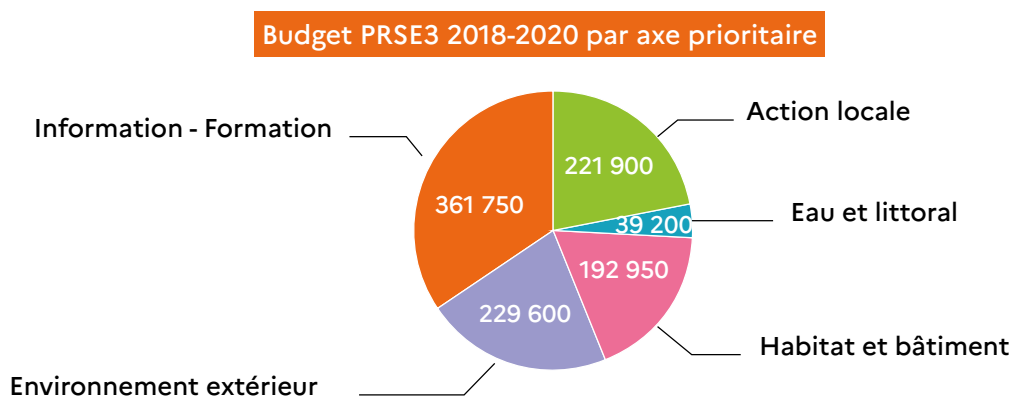


Moyens mobilisés - budget PRSE3

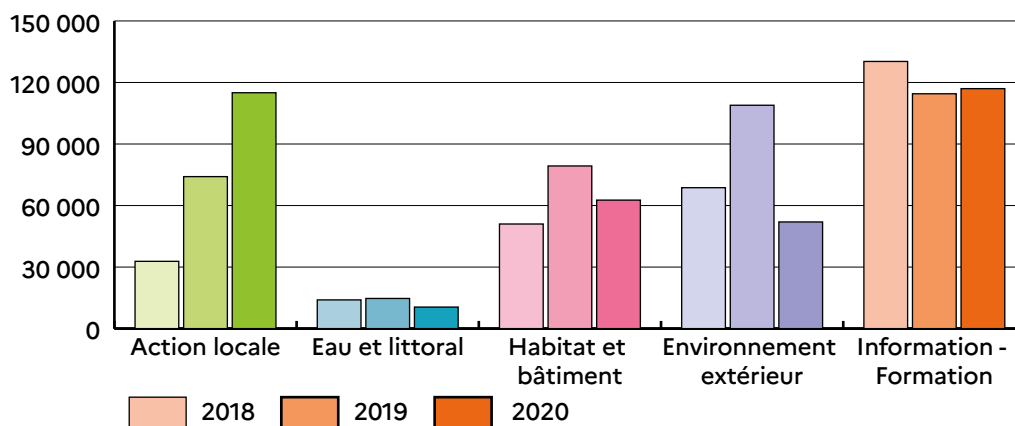
Lors de l'élaboration du plan régional en 2017, l'État la Région et l'ARS se sont engagés à identifier des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions avec l'appui des acteurs et partenaires impliqués. Les ressources mobilisées sont de deux natures :

- **ressources humaines** nécessaires à la mobilisation des acteurs, à l'ingénierie de projet, à la collecte et aux analyses de données, aux actions de sensibilisation, d'éducation et à l'information des publics cibles et outils de communication. Les ressources humaines reposent sur la contribution de tous et ne peuvent être comptabilisées directement. Toutefois, les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan traduisent pour partie l'implication des acteurs ;
- **ressources financières.** Il s'agit de financements issus de dispositifs ou programmes existants auxquels les chefs de projets peuvent faire appel. À titre d'illustration, il s'agit des dispositifs de financement de droit commun, programmes de subventions des agences de l'Eau, ADEME, ANAH... mais aussi du financement via des appels à projets existants en région. Pour la Région, il s'agit de financements mobilisés dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide pour certaines politiques ou dans le cadre d'opérations menées en tant que maître d'ouvrage. Les dispositifs d'aide concernent notamment les politiques suivantes : « prévention-promotion santé », « aménagement du territoire (habitat...) », « mobilité » (développement de l'intermodalité, aménagements cyclables...), « environnement (dispositifs IDEE...) » , « développement durable », « agriculture »,... Bien souvent, dans ce cas, les actions PRSE3 sont une partie d'un programme ayant des objectifs plus larges, et les financements précisément dédiés au PRSE3 sont alors difficilement quantifiables.

Aux dispositifs de financements existants viennent s'ajouter des crédits dédiés aux actions du PRSE3 mobilisés par la DREAL et l'ARS. Ainsi, plus d'1 million d'euros a été mobilisé depuis le début du PRSE3 avec près de 300 000 € en 2018, 404 000 € en 2019 et 357 000 € en 2020 , budget en recul en raison de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid sur l'avancement ou le démarrage de projet. Plus en détail, par priorités du plan, les crédits ont été alloués comme suit.



Budget PRSE3 par année et axe prioritaire hors dispositif droit commun



Enfin, pour soutenir le développement de projets au niveau des territoires, **un appel à projets conjoint ARS-DREAL, destiné aux collectivités, a permis de soutenir 15 projets depuis 2019, pour un budget de 123 000 €.**

AXE 1

AGIR LOCALEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS

Mobilisation et accompagnement des collectivités pour des politiques publiques liant développement durable et santé

Les enjeux de santé et les défis environnementaux sont indissociables. Pour y répondre, engager des politiques transversales liant santé, bien-être et développement durable (DD) est l'une des pistes les plus prometteuses au service des habitants et des territoires.

La santé, en tant que compétence, ne relève pas obligatoirement des collectivités locales. Toutefois, les élus locaux disposent de nombreux leviers pour améliorer la santé et la qualité de vie des populations via leurs compétences propres: aménagement, urbanisme, transports-mobilité, logement, environnement, politique de la ville, éducation-jeunesse... Intégrer la santé et le développement durable de manière transversale à l'action publique est un puissant levier pour rompre avec des politiques locales souvent cloisonnées, pour gagner en efficacité et augmenter l'attractivité du territoire. Par leur connaissance des réseaux d'acteurs et leur capacité à mobiliser les services de leur collectivité, les élus locaux sont des acteurs clés, chefs d'orchestre de l'action locale.

L'ambition affichée dans le PRSE3 est de mobiliser, accompagner et soutenir les élus et acteurs locaux dans cette démarche. Avec l'appui des signataires et partenaires du plan régional, et sur la base de contributions de collectivités lors de deux ateliers (près de 50 participant-es), l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) et Promotion Santé Normandie (PSN), ont élaboré :

- un plaidoyer « Un territoire durable, une bonne santé » destiné aux élus et techniciens des collectivités en faveur d'une approche



croisée santé et développement durable, de leurs politiques, avec des points de repères et des exemples d'actions concrètes portées par des collectivités normandes. Diffusion à 2 000 exemplaires,

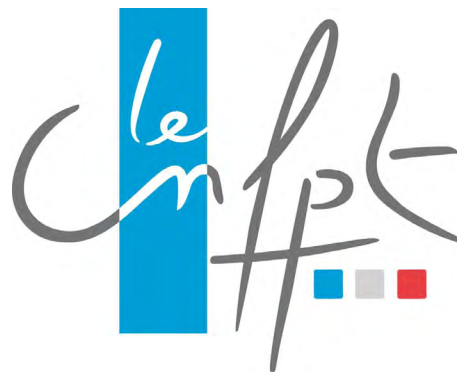
- six fiches-actions santé concrètes sur le climat, l'aménagement, la mobilité, l'alimentation, les bâtiments, l'économie sociale et solidaire,
- des points de vue de chercheurs,
- mais aussi une fiche des ressources disponibles, des synthèses d'ateliers...

Suite aux élections municipales de cette année, une « lettre ouverte » a également été adressée aux nouveaux élus, présidents des établissements

publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux maires. Pour renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités et acteurs locaux, un cycle de webinaires a été organisé en partenariat avec le CNFPT, en novembre, afin de faciliter l'appropriation des outils et partager des expériences regroupant près de 70 participants.

Enfin, les projets issus de l'appel à projet conjoints ARS-DREAL concernent notamment :

- la connaissance des enjeux de santé liés à l'environnement par la réalisation de diagnostics locaux en santé environnement,
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de bâtiments accueillant de jeunes enfants ou l'habitat par des actions de sensibilisation,
- la réduction du gaspillage alimentaire et la sensibilisation pour une alimentation saine
- des projets d'aménagement favorable.



L'ensemble des outils, ressources, informations est disponible sur le site internet du PRSE 3 rubrique ► [Politiques liant santé et développement durable](#)

AXE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET LITTORALES

Protéger la ressource en eau

L'eau distribuée pour la consommation humaine est globalement de bonne qualité en Normandie. En revanche, la qualité des eaux souterraines ou superficielles d'où est puisée l'eau brute destinée à cette consommation est largement dégradée par secteurs du fait principalement des pesticides et des nitrates. Cette dégradation entraîne quelquefois l'abandon d'ouvrages de prélèvement d'eau potable ou bien la mise en place d'actions curatives coûteuses pour les collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable. Enjeu majeur dans la région, trois objectifs sont ciblés dans le PRSE3.



Manuel Darío Fuentes Hernández de Pixabay

1-Renforcer la cohérence des démarches de protection des captages contre les pollutions ponctuelles et diffuses (pesticides, nitrates...).

Affichée dans le PRSE3 et le plan Ecophyto II+, une stratégie régionale « captages prioritaires », portée par les services de l'État avec l'appui de l'ARS, est en cours d'élaboration. Ciblante les captages identifiés comme prioritaires au sein des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), elle fixe pour les deux ans à venir un cadre général d'actions pour parvenir à une protection efficace des captages prioritaires avec comme objectifs principaux :

- de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés ;

- d'articuler les objectifs de protection des captages d'eau potable avec les différentes politiques publiques et démarches existantes (notamment les DUP) ;
- de faciliter le déploiement des engagements formalisés, mesures ambitieuses et concrètes de réduction des pollutions diffuses, entre les acteurs du territoire (collectivités compétentes, exploitants agricoles, SAFER, Région, Département, etc).

2- Améliorer la gestion foncière

Afin d'aider les collectivités locales à la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant à préserver la qualité de l'eau sur le long terme, le champ de leurs compétences a été élargi à la mise en œuvre d'un droit de préemption sur les surfaces agricoles situées sur les aires d'alimentation de captages.

Les modalités de cet outil complémentaire pour assurer une eau potable de qualité sont précisées dans un projet de décret en cours de finalisation. Les collectivités souhaitant se lancer dans la démarche seront accompagnées des services déconcentrés.

3- Encourager et faciliter la sensibilisation du public par les maîtres d'ouvrage

Afin de communiquer sur l'efficacité des actions mises en œuvre et partager les initiatives locales exemplaires à l'échelle du bassin Seine-Normandie, une plaquette élaborée et diffusée en 2019 par la DRIEE d'Île-de-France fait le point sur les démarches menées pour réduire la pollution de la ressource en eau. En Normandie, 4 captages prioritaires « actions exemplaires » ont été sélectionnés selon leur bon avancement dans la démarche de protection et l'efficacité des actions sur la qualité

de l'eau à court ou moyen terme :

- les captages de Limesy et de Radicatel (Seine-Maritime),
- les forages de Sées (Orne),
- le captage de Sainteny (Manche).

L'élaboration d'une maquette pédagogique à destination des maîtres d'ouvrages afin de pouvoir sensibiliser le public à la protection de la ressource a également été identifiée dans le projet de stratégie régionale « captages prioritaires ».

Promouvoir et accompagner l'élaboration de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) : 15 collectivités engagées

L'objectif poursuivi est d'améliorer la sécurité sanitaire de l'eau du robinet en incitant les maîtres d'ouvrage à se lancer dans des démarches qualité via l'élaboration de Plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE).

L'ambition affichée dans le PRSE Normandie repose sur :

- des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage ,
- un accompagnement efficace dans cette démarche non obligatoire.

Dès 2018, des réunions avec les collectivités ont été organisées dans chaque département afin de présenter la démarche et les outils d'accompagnement aux collectivités (cahier des charges type, dispositif de financement par les agences de l'eau, l'ARS et les conseils départementaux).

Ainsi, fin 2020, une quinzaine de collectivités sont engagées dans la démarche, réparties sur les cinq départements de la région dont une dizaine au cours des douze derniers mois.



La reconquête de la qualité des eaux littorales

La reconquête de la qualité des eaux littorales est un enjeu fort en Normandie ciblé dans le PRSE3 avec trois priorités : amélioration des connaissances, sensibilisation des décideurs et des usagers et mise en œuvre des actions prioritaires identifiés dans le cadre des profils de vulnérabilité.

Les principales réalisations ont permis :

- de fiabiliser et conforter les réseaux de surveillance des milieux littoraux et gisements naturels de pêche à pied pour les trois départements littoraux. De plus le plan de surveillance et de contrôle pour la préservation de l'environnement en mer (PSCPEM) a inscrit dans ses priorités l'amélioration des rejets des aires de carénage,
- de valoriser et partager des démarches auprès des élus et professionnels pour limiter les apports et la présence de déchets et contaminants en mer lors de rencontres et ateliers, en choisissant des initiatives exemplaires,

- de recenser et réduire l'impact de décharges littorales susceptibles d'être atteintes par l'érosion et à l'origine de pollution marine avec 4 situations en cours ou résolues en Seine Maritime et dans la Manche depuis 2018.
- de développer et soutenir des actions de sensibilisation et curatives de lutte contre les déchets marins sur le littoral tels que opérations « Rivage propre » dans le Calvados et « Plage vivante » dans la Manche, séminaires techniques « entretien du littoral et échouages de mammifères », actions de nettoyages raisonnés de laisses de mer...
- de réaliser des outils d'accompagnement et de sensibilisation : guide technique de collecte des macrodéchets, flyers littoral bilan qualité eaux et pêche à pied,
- de mettre en œuvre les actions des profils de vulnérabilité dans les territoires concernés.

Dans tous ces domaines, les nouvelles initiatives seront encouragées et les démarches en cours seront accompagnées et soutenues.

Accompagner la mise en œuvre des obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieur (QAI), en particulier sur les territoires concernés par la problématique du radon

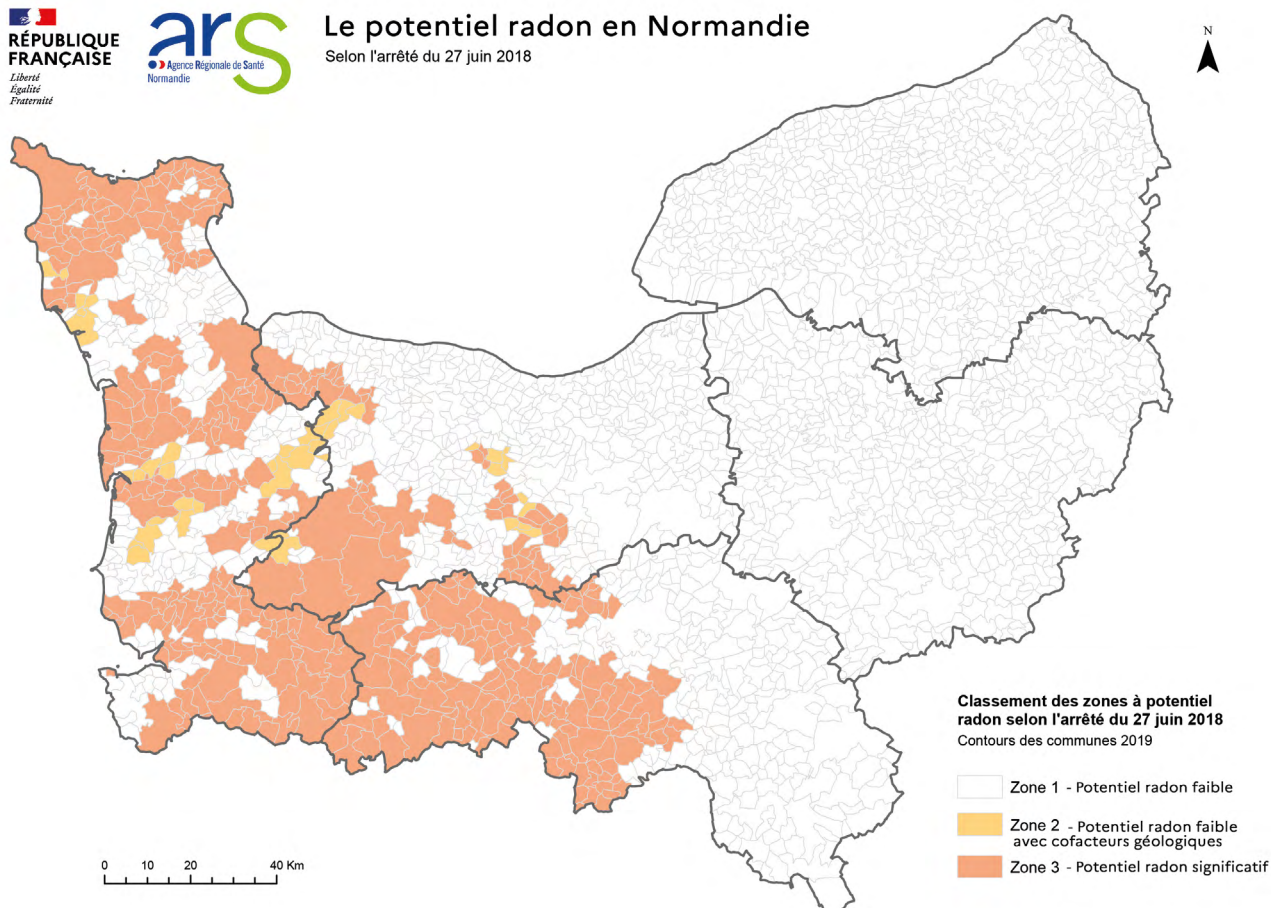
Le radon est un gaz radioactif, classé cancérigène certain, qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans certaines roches. Il peut s'accumuler dans les bâtiments par effet de confinement. Dans notre région, des communes, majoritairement situées sur le massif armoricain, dans la partie ouest de la Normandie (cf. carte), sont plus particulièrement concernées par ce risque.

Afin de réduire l'exposition de la population à ce polluant de l'air intérieur, l'ambition affichée dans le PRSE 3 Normandie repose d'une part, sur l'information des acteurs et de la population des territoires concernés sur le radon et ses risques, la réglementation applicable (notamment la surveillance du radon dans certains établissements recevant du public dans les zones à potentiel radon significatif). D'autre part, il s'agit d'accompagner



Le potentiel radon en Normandie

Selon l'arrêté du 27 juin 2018



les acteurs dans la mise en œuvre de ces obligations réglementaires et le déploiement d'actions de sensibilisation.

Aussi, depuis 2017, des actions d'information sont réalisées à l'initiative de l'ARS, l'ASN et la DREAL en collaboration avec l'Éducation nationale auprès des collectivités, par courriers mais également lors de 2 forums radon à Vire et Cherbourg en 2019. Ouverts aux collectivités, ERP et services de l'État ces forums ont permis d'apporter un éclairage sur les risques associés à l'exposition au radon, de présenter les obligations réglementaires (dans

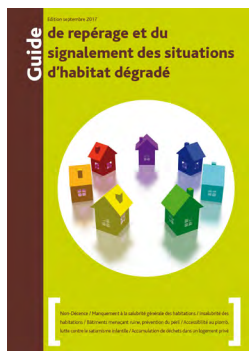
les ERP, locaux de travail et pour les particuliers), d'informer sur les moyens de mesures, et de prévention dans les bâtiments et l'habitat, et de présenter des retours d'expériences (ville de Vire Normandie, IUT de Vire et Région Normandie sur ses lycées). Au total, plus de 100 participants ont été recensés lors de ces 2 forums.

Outre le suivi de la mise en œuvre de la réglementation, les différents partenaires souhaitent désormais s'investir dans l'accompagnement d'actions locales de sensibilisation du public et des professionnels, notamment du bâtiment.

Lutter contre l'habitat indigne : conforter les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

Depuis 2016, la DREAL et l'ARS animent un réseau régional d'échanges techniques sur la lutte contre l'habitat indigne en Normandie. L'ambition portée dans le PRSE3 est de conforter la coordination des acteurs et de renforcer l'animation et de soutenir les actions de lutte contre l'habitat indigne. Le réseau régional est à l'origine :

- de rencontres annuelles des 5 PDLHI normands (réunissant plus de 80 participants) visant à, soit échanger sur des initiatives ou des pratiques locales, soit développer des sujets spécifiques sur une thématique particulière : habitat indigne et propriétaires occupants, habitat indigne et justice, lutte contre les « marchands de sommeil », retour d'expériences des 5 PDLHI Normands sur des actions particulières ou innovantes ;



Les nouvelles dispositions législatives liées à l'adoption de l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices de la LHI entraîne une mise à jour du guide en 2021 ; l'application de l'ordonnance s'exerçant à partir du 1^{er} janvier 2021.

- d'ateliers de réflexion et d'harmonisation des pratiques dans l'application des textes et la mise en œuvre des procédures administratives de police LHI : astreinte administrative, procédure d'urgence, travaux d'office,
- de communications destinées à informer et à mobiliser les acteurs locaux sur leur territoire : à l'exemple du Guide sur le repérage et le signalement des situations d'habitat dégradé.

FAITS MARQUANTS

- Lancement du nouveau programme d'intérêt général (PIG) 2019-2022 du Conseil départemental de la Seine-Maritime sur la lutte contre l'habitat dégradé : PIG amélioration et adaptation de l'habitat – Convention d'opération signée le 15 juillet 2019 avec des partenaires du PDLHI 76 dont l'ARS Normandie.



- Signature 2019 d'un protocole de coordination et de partenariat entre l'État l'ARS et les parquets des TGI d'Alençon et d'Argentan pour lutter contre les propriétaires bailleurs indécents et les « Marchands de sommeil ».

AXE 4

LIMITER L'EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR ET AUX ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE

Intégrer la qualité de l'air ambiant dans les documents d'urbanisme

La prise de conscience actuelle est croissante sur la nécessité de prendre en compte les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire. Les outils de planification sont particulièrement adaptés pour agir sur les secteurs contributeurs à la pollution atmosphérique, et pour prévenir ou limiter l'exposition des populations. Cependant, la lutte contre la pollution atmosphérique ne dispose pas de transcriptions réglementaires spécifiques en matière d'urbanisme.

Dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et du PRSE3, l'une des actions a pour objectif d'aider à **mieux intégrer les enjeux de qualité de l'air dans les processus de planification, afin de développer la prise en compte de ces enjeux en amont.**

Dans cet objectif, un guide méthodologique à l'usage des services en charge de l'élaboration des documents de planification a été élaboré.

Ce document a pour objectif de fournir aux services en charge de la planification / urbanisme, voire aux aménageurs / urbanistes, une liste (non exhaustive) de leviers opérationnels pour faire le lien entre la planification en matière d'urbanisme et l'amélioration de la qualité de l'air.



Ce guide a ainsi pour ambition de fournir un cadre de référence pour la prise en compte dans les décisions et documents d'urbanisme de la problématique de la qualité de l'air extérieur afin que l'aménagement urbain en intègre pleinement les enjeux.



Alain GÉNÉRAL de Pivabay

Prévention et lutte contre les espèces nuisibles pour la santé humaine : des outils et des ressources en appui aux collectivités et acteurs locaux

Au printemps 2017, un questionnaire d'enquête a été envoyé à toutes les communes de Normandie. Il portait sur sept espèces animales ou végétales à fort enjeu sanitaire que sont : les chenilles urticantes, le frelon asiatique, les rongeurs aquatiques (ragondin et rat musqué), la tique, l'ambrosie, la grande berce du Caucase et le datura. Il s'agissait, dans un premier temps, de dresser un état des lieux de la présence de ces espèces, de l'intensité de leurs dégâts ou de leurs nuisances. Dans un second temps, le questionnaire permettait aussi de mesurer le niveau de connaissances par rapport à ces espèces et ainsi de pouvoir orienter les actions à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de la population. Les objectifs recherchés étaient :

1. de pouvoir établir une priorité des actions à mener (surveillance, prévention, lutte) en fonction des espèces,
2. développer des outils de communication adaptés,
3. d'écrire une stratégie régionale de lutte contre les espèces à enjeux sanitaire humain.

Des fiches espèces ont été rédigées et sont disponibles en ligne sur les sites de l'ARS et de la FREDON (frelon asiatique, chenilles processionnaires du pin et rongeurs aquatiques). Elles contiennent les rubriques suivantes : reconnaissance et biologie, statut de l'espèce, enjeu, risques et nuisances, état des lieux des signalements, conseils sanitaires, méthodes de lutte, personnes et organismes ressources.

Des documents de communication pour les autres espèces concernées par l'enquête sont également en cours de rédaction et de diffusion.

La diffusion de la connaissance sur ces espèces est fondamentale pour tendre vers une lutte organisée et une protection optimale de la population.



Vincent NEVEU/Saint-Etienne-du-Rouvray

Nid de chenilles processionnaires plaqué sur un tronc

Guide « Sites et sols pollués : comment agir ? »

La gestion des sites et friches pollués, à laquelle doivent faire face de nombreux acteurs de terrain, est complexe du point de vue juridique, administratif, technique et financier. La Normandie est particulièrement concernée par cet héritage historique industriel. En effet, plus de 500 sites pollués sont officiellement répertoriés en Normandie, et plus de 13 000 sites sont identifiés comme susceptibles de l'être. Fréquemment, de nouveaux sites pollués sont identifiés et doivent faire l'objet d'une gestion appropriée pour permettre leur réutilisation moyennant la maîtrise des risques pour l'environnement et la santé.

Le guide « sites et sols pollués, comment agir ? », réalisé dans le cadre du Plan régional santé-environnement 3 Normandie, a pour objectif d'aider les acteurs de terrain à faire face aux différentes situations rencontrées en matière de sites et sols pollués et de lever les difficultés pour prendre des mesures adaptées et engager des actions.

Ce guide, co-écrit par l'ADEME, l'ARS et la DREAL, a été construit autour d'un logigramme de décision et de fiches thématiques donnant des clés pour agir en fonction des situations rencontrées : dépôt illégal de déchets, gestion des pollutions accidentelles ou anciennes, changement d'usage

d'un terrain, conservation de la mémoire... Il rappelle également, en préalable, les enjeux sur la santé, induits par la pollution des sols, détaille la méthodologie permettant de déterminer si un site est pollué ou non et définit les responsabilités du point de vue administratif, selon le principe du « pollueur payeur ».

Ce guide est destiné principalement aux élus mais aussi à toute personne ou structure confrontée à cette problématique. Il a été édité et diffusé à 3 000 exemplaires.



Prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés dans les lieux ouverts au public : rencontre technique destinée aux collectivités et professionnels

Le bruit représente une nuisance importante dans la vie quotidienne de la population. Les instances nationales et les professionnels de santé alertent depuis plusieurs années sur les risques de plus en plus graves et fréquents de troubles de l'audition liés à l'exposition à des niveaux sonores élevés et la prédominance de l'exposition à la musique amplifiée dans la survenue de traumatismes sonores aigus en particulier chez les jeunes.

Aussi, des évolutions réglementaires ont été introduites pour mieux protéger l'audition du public dans les lieux diffusant des sons amplifiés à des niveaux sonores élevés, et favoriser la tranquillité des riverains de ces lieux par le décret

n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés. Il définit les responsabilités et obligations pour les propriétaires, gestionnaires de lieux diffusant de la musique ou bien organisateurs d'événements musicaux qu'ils soient publics ou privés, qui sont présentées dans une note d'information téléchargeable.

Faciliter la compréhension, accompagner et outiller les collectivités et professionnels de la musique, leitmotiv de la rencontre technique qui a réuni 50 personnes à Rouen. Une deuxième rencontre prévue à Caen, en 2020, a été annulée en raison de la crise sanitaire.

Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé

La campagne de mesure des pesticides dans l'air ambiant qui s'est déroulée de juin 2018 à mars 2020 sur trois sites normands a apporté des éléments de connaissance précieux sur le sujet. Organisée dans le cadre d'une étude nationale exploratoire (ANSES, INERIS, AASQA), mais aussi au niveau local (groupe de travail régional¹, cette campagne a contribué à consolider et harmoniser la méthodologie pour le suivi de ces substances, et à faciliter l'accès des résultats au public. En l'absence de valeurs de références réglementaires et sanitaires sur les données de pesticides dans l'air, la comparaison avec la France métropolitaine permet de situer les résultats régionaux.

La campagne de mesure a permis d'identifier 8 substances les plus fréquemment quantifiées dans l'air sur les sites normands. Certaines molécules interdites sont retrouvées après leur date de retrait. Différentes explications peuvent être apportées : rémanence, utilisation dans le bâtiment... C'est

le cas du Lindane, très fréquemment quantifié en France ainsi qu'en Normandie mais à des concentrations faibles.

Le Glyphosate fait partie des molécules les plus détectées en France mais en faible quantité.

Les profils saisonniers mettent en évidence deux périodes d'augmentation nettes des concentrations de pesticides. Ces périodes semblent coïncider avec les traitements agricoles : le printemps (s'étendant jusqu'à l'été pour certaines substances) et l'automne. Le rapport d'étude sera prochainement disponible sur www.atmonormandie.fr.

La volonté régionale affichée dans le PRSE3 et soutenue par l'ARS et la DREAL est de disposer d'un meilleur recul avec des conditions météorologiques et de traitement agricoles différents au-delà de la première année. Atmo Normandie a prévu de poursuivre les mesures dans les mêmes conditions au printemps 2021.

¹ DRAAF Normandie, Chambre d'Agriculture de Normandie, DREAL Normandie, ARS Normandie, Santé publique France, Région Normandie, SILEBAN, association Alerte des Médecins sur les Pesticides, association ECOCHOIX et Atmo Normandie.

Diagnostic local en santé environnement : un guide opérationnel

Dans la suite des travaux menés pour l'élaboration de l'état des lieux préalable au PRSE3, l'ORS-CREAI Normandie, en partenariat avec la DREAL, la DRAAF, l'ARS, la Région et Santé publique France – cellule de Normandie, a publié, en septembre 2019, un guide méthodologique pour la mise en œuvre d'un diagnostic local en santé environnement (DLSE).

L'observation est l'une des clés pour définir des actions efficaces, adaptées au contexte, aux besoins d'un territoire et des population et faire évoluer les pratiques et modes de vie. Ce guide a donc pour objectif d'accompagner tout acteur ou décideur local souhaitant réaliser un DLSE et notamment en l'accompagnant dans le choix des indicateurs nécessaires à l'établissement de son diagnostic territorial.

Le guide méthodologique se structure en 6 parties :

1. Méthode pour réaliser un diagnostic local
2. Recherche documentaire
3. Analyse de données issues des systèmes d'information statistiques et de grandes enquêtes
4. Approche qualitative complémentaires
5. Ressources documentaires
6. Sources mobilisées

L'outil opérationnel avec accès aux données par hyperliens est téléchargeable sur le site internet



URBANISATION

L'urbanisation est une des premières sources de pressions directes sur l'occupation des sols et l'environnement notamment parce qu'elle engendre une pollution de l'air, des sols et des milieux aquatiques. La transformation des sols engendre également la perte de terres agricoles et la destruction des espaces naturels ayant un impact sur le bien-être. L'urbanisation des sols implique également l'empierrement des sols qui aggrave le risque de crues. Tous indicateurs ont été sélectionnés afin de rendre compte de l'état des lieux et de l'évolution des sols. La méthode de l'occupation des sols, la méthode de l'occupation et l'évolution des territoires ont été retenues car elles permettent de faire un état des lieux et de suivre l'évolution des déplacements et de suivre la lutte contre les îlots de chaleur en suivant la place à la végétation.

Indicateurs sélectionnés

1. Répartition des sols selon leur utilisation (%)
2. Cartographie du mode d'occupation des sols

Indicateur	Méthode de calcul	Source	Échelle géographique et période d'analyse	Fréquence de mise à jour	Statistiques et données disponibles
1. Répartition des sols selon leur utilisation (%)	Surface artificielle rapportée à la surface totale du territoire	Agreste DRAAF Normandie DSDS	Commune	Annuelle	http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/indicateurs http://www.draaf-normandie.gouv.fr/indicateurs http://www.dsd-normandie.gouv.fr/indicateurs
2. Cartographie du mode d'occupation des sols	Sols classés selon une nomenclature en 46 postes	DRE, Centre Loire CREAI	23 territoires	Périodique 2018	http://www.dre-normandie.gouv.fr/indicateurs http://www.creai-normandie.gouv.fr/indicateurs

Problèmes, précautions et conditions d'utilisation

1. L'urbanisation des sols et l'évolution des territoires (DSDS) est un outil de mesure de l'occupation des sols par territoire en Normandie. Pour chaque année, entre 2008 et 2018, l'ORS-CREAI rapporte l'occupation des sols en 4 catégories : Territoires artificialisés, Territoires agricoles, Forêts et milieux semi-naturels, Sols non ouverts à des différents milieux. L'ORS-CREAI permet d'établir les évolutions de l'occupation des sols en Normandie et par département, la perte de terres agricoles et l'artificialisation des sols.
2. Centre Loire-Creai (CLC) est inventaire géographique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 46 postes. Cet inventaire est produit par interpolation à partir d'images satellites. L'échelle de production est la 1:200 000. Le contenu de l'occupation des sols est un inventaire géographique de 20 ha. Cette base de données a été initiée en 1985. Les milieux 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018 ont été réalisés.

du PRSE, de l'ORS-CREAI Normandie et sur le Catalogue interactif régional de consultations des études Circé Normandie.

Depuis sa mise en ligne fin 2019 sur le site de l'ORS-CREAI Normandie, la page consacrée au guide a été visitée 244 fois (ayant donné lieu à 24 téléchargements) et 235 fois sur le Catalogue interactif régional de consultations des études (Circé). Une mise à jour des sources, années et hyperliens d'accès a été réalisée en octobre 2020.

Renforcer les actions d'éducation pour les jeunes en santé environnement

1- Action « qualité de l'air intérieur et santé »

49 actions et 602 jeunes sensibilisés en 2019

Le réseau des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Normandie se mobilise pour informer, former les plus jeunes, les adultes et gestionnaires d'établissements aux enjeux de santé liés à l'environnement et aux bons gestes à adopter.

Face au constat que l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur et que les classes sont loin d'être épargnées, les CPIE accompagnent, forment des enseignant-es et sensibilisent les scolaires à cette thématique : Qu'est-ce que l'air ? A quoi

sert-il ? Quelles sont les sources de pollution et leur impact sur la santé ? Autant de questions sur lesquelles les enfants sont invités à travailler en classe.

Ces actions sont proposées aux établissements qui l'inscrivent, dans le cadre d'une réflexion plus globale notamment, au projet d'établissement ou bien au parcours éducatif de santé... de manière à favoriser l'émergence de dynamiques transversales entre apprentissage des élèves, l'appropriation des enjeux de santé liés à l'environnement et les gestes à adopter en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur.

2- Prévention des risques auditifs des jeunes en collèges et lycées

40 concerts pédagogiques et 7 000 jeunes sensibilisés chaque année

Le bruit figure parmi les nuisances majeures ressenties par les Français. Les nouvelles technologies ont banalisé l'écoute de la musique amplifiée entraînant une exposition prolongée à des niveaux sonores élevés, avec un impact sur la santé, auditive et extra auditive. Les jeunes sont particulièrement concernés. Conscients de ces enjeux, l'ARS et le Rectorat, en collaboration avec des professionnels de la musique, développent et soutiennent des actions de prévention des risques auditifs auprès des élèves.

Le concert pédagogique Peace and lobe© constitue un des outils majeurs d'intervention. Il allie apports de connaissances (musiques amplifiées, anatomie de l'oreille et ses pathologies) avec démonstrations concrètes et messages de prévention pour alerter les élèves aux surdoses de son liées à l'écoute ou la pratique intensive et à fort volume (portables, boîtes de nuit, concerts, fêtes entre amis...).

Issue du cahier des charges national Agi-Son, l'action est adaptée en région par les associations SNARK (Caen) et le Kalif (Rouen) et concerne les collégiens et lycéens des filières générales

et professionnelles. Chaque année, ce sont 40 concerts pédagogiques réalisés et près de 7 000 élèves qui sont sensibilisés.

Dans le cadre du PRSE3, l'action a été renforcée avec la mise en place de sessions de formation pour les enseignants et infirmières, la mise à disposition d'outils et de ressources éducatives et un accompagnement des équipes pédagogiques et chefs d'établissements scolaires dans la réalisation d'actions auprès des élèves. L'implication de tous et toutes permet de développer des actions innovantes dans les établissements sous forme de cartographie de niveau sonore, utilisation de sonomètres, d'ateliers animés avec les jeunes, pour une meilleure appropriation des gestes à adopter afin de réduire les expositions et prévenir les risques.

Dans le contexte de précaution sanitaire, des interventions alternatives sont développées pour continuer les campagnes de prévention au sein des établissements scolaires.

► <https://www.lekalif.com>

► <https://snark.fr>

Sensibiliser les femmes enceintes et publics vulnérables aux enjeux de santé liés à l'environnement du quotidien

Particulièrement vulnérables aux expositions des polluants chimiques, les femmes enceintes et les très jeunes enfants sont des publics prioritaires ciblés dans le PRSE3. La volonté est d'amplifier les actions déjà engagées et de développer de nouveaux projets.

Programme Jeunes Parents Santé Environnement

610 participants aux ateliers
et **175** professionnels formés depuis 2014

Le programme Jeunes parents santé environnement piloté par la Mutualité française Normandie avec le concours notamment de professionnels de santé et de la petite enfance est soutenu dans le cadre du PRSE3 par l'ARS.

Ce projet vise notamment à sensibiliser les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance à la santé environnementale. Au total, plus de 175 professionnels de la périnatalité et de la petite enfance ont participé à 10 sessions de 2 journées consécutives.

Parallèlement, à l'aide de supports d'information, il s'agit de proposer aux futurs parents et parents de jeunes enfants, de s'interroger positivement sur leurs habitudes de vie afin qu'ils soient acteurs de la santé de leur enfant :

- une brochure, intitulée « Un environnement sain pour mon enfant » : quatre thèmes (Qualité de l'air intérieur, alimentation, produits d'hygiène et cosmétiques) sur lesquels les parents peuvent agir et mettre en place des solutions alternatives plus saines pour prévenir les risques d'exposition aux polluants environnementaux. De nombreuses structures l'utilisent et la distribue aux futurs et jeunes parents, à l'image du CHU de Caen qui le distribue avec le carnet de santé à chaque naissance depuis 2014 ;
- un court-métrage élaboré en 2019 (20', version sous-titrée) suscitant les échanges en groupe et favorisant ainsi l'émergence de nouvelles

habitudes de vie. Utilisé en partie par des professionnels de la périnatalité et de la petite enfance ;

- destinés aux parents, les ateliers « Un environnement sain pour mon enfant » sont des lieux d'échanges et d'information où chacun se familiarise avec les risques pour la santé liés à l'environnement intérieur. Les 610 participants ont appris à identifier les substances nocives comme les perturbateurs endocriniens et à prévenir les risques en trouvant des solutions alternatives plus saines.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://normandie.mutualite.fr/outils/brochure-un-environnement-sain-pour-mon-enfant/>

Renforcer la sensibilisation du grand public en santé environnement, accompagner et former les professionnels

56 actions de sensibilisation grand public
et 7 ateliers auprès de professionnels visant
400 bénéficiaires en 2019-2020

1- Sensibilisation aux enjeux de qualité de l'environnement intérieur

L'ambition affichée dans le PRSE3 est de soutenir et renforcer les actions de sensibilisation en direction de publics plus vulnérables ou éloignés des messages de prévention en santé environnement et pour cela de s'appuyer sur un réseau de professionnels formés.

Fort des outils qu'il a développés (Eco appart, kits mobiles éco logement et stand de sensibilisation sur la santé environnement), le réseau des CPIE propose, en outre, aux adultes de pouvoir bénéficier de parcours de sensibilisation à la santé environnement et en particulier aux enjeux relatifs à l'air intérieur.

Ces propositions se font le plus souvent en lien avec des relais tels que des centres sociaux, des foyers de jeunes travailleurs, des CCAS... Il s'agit de mieux accompagner des publics plus éloignés de messages de prévention, dans la durée, à travers des parcours leur permettant de réellement



s'approprier les messages et d'envisager les perspectives pour agir à leur échelle.

Et pour aller plus loin, le réseau des CPIE a développé des actions de sensibilisation directement pour les professionnels intervenant dans ces relais pour qu'ils puissent porter ces messages essentiels de prise en compte des déterminants de santé environnementaux et mieux accompagner leurs publics.

2- Sensibilisation du public aux enjeux santé et développement durable du littoral

Fort d'une expérience acquise en matière de sensibilisation du grand public aux pratiques de pêche à pied durable, le réseau des CPIE intègre, depuis 2018, des messages sanitaires lors des sessions de sensibilisation et d'éducation de ces publics à la cueillette des produits de la mer et à leur mode de consommation. Les messages délivrés lors des sorties visent à :

- Faire découvrir la pêche à pied d'un point de vue pratique, sécuritaire, ludique et alimentaire
- Quelles espèces pêcher ou cueillir, comment, où et avec quels outils ?

- Les bonnes pratiques de pêche à pied pour une activité durable
- Le respect des tailles et des quotas en vigueur sur notre secteur
- Les recettes et méthodes de conservation et consommation saine

79 sorties pour 2 838 pêcheurs à pied
sensibilisés en 2020

Sensibiliser les étudiant-es de santé aux enjeux de santé liés à l'environnement : le dispositif de service sanitaire, une opportunité

Le service sanitaire est un outil de la stratégie nationale de santé (SNS 2018-2022), dont le premier axe est de mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Le service sanitaire répond à plusieurs objectifs généraux et opérationnels :

- initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire ;
- permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire lors d'un stage de 2 semaines encadrés par des professionnels de prévention en responsabilité d'action face à des publics bénéficiaires ;
- favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé (infirmiers, médecins, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et pharmaciens) ;
- favoriser l'apprentissage du travail en mode projet, outil indispensable au travail en équipe ;

- contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

Mis en place par l'ARS, le Rectorat et les instituts de formations et universités de Rouen et Caen, le service sanitaire concerne 2 500 étudiants de santé normands. Dès sa mise en place un référentiel (guide pratique) a été élaboré fin 2018. Au regard des enjeux de santé liés à l'environnement, l'ARS a souhaité que la thématique santé environnement soit intégrée au dispositif de formation bien que ce sujet soit non ciblé parmi les sujets prioritaires au niveau national. Dispositif encore jeune, il convient pour le sujet santé environnement de consolider les modalités d'actions et renforcer les contenus des apports de connaissance. Les premières actions, réalisées en 2019, ont concerné la prévention des risques auditifs en milieu scolaire en partenariat avec l'association SNARK.

PERSPECTIVES D'AVENIR !

Lors de l'élaboration du PRSE3, l'État, l'ARS et la Région ont souhaité que les actions du plan répondent aux besoins des collectivités et des acteurs locaux face aux enjeux de santé et environnement des territoires normands.

Dès la signature du plan début 2018, le comité de pilotage du plan avec l'appui d'un comité d'animation ont engagé de nombreuses actions. La priorité a alors été donnée à la mobilisation, la sensibilisation des élus, des décideurs locaux aux enjeux et aux leviers d'action pour des environnements favorables à la santé. L'amélioration de connaissances et l'accompagnement techniques des démarches et des projets à travers l'élaboration d'outils, guides ou le partage d'expériences sont venus compléter les premières réalisations.

Sans attendre l'échéance du plan fin 2021, le bilan permet de visualiser le travail accompli grâce à l'implication, qu'il faut souligner, des partenaires porteurs d'actions et la mobilisation d'un large panel de professionnels qu'ils soient élus, services et établissements publics de l'État ou bien acteurs privés, associatifs...Ce bilan intermédiaire illustre la volonté et l'engagement de plus en plus partagé en faveur de démarches transversales alliant santé, environnement, développement durable.

Enfin, dans le cadre du bilan il convient de mentionner que l'année 2020 est aussi marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a également mis un frein à la dynamique et l'avancement de plusieurs actions. Bien souvent ces dernières sont reportées sur 2021. Cette crise sanitaire, économique et sociale, mais également l'urgence climatique (cf. travaux du GIECC Normands), nous rappelle aussi la nécessité impérieuse de réinterroger l'ensemble de nos politiques au prisme de la santé, de démarches de prévention et promotion d'environnements favorables à la santé.

Le PRSE3 arrive à échéance fin 2021 et nous devons collectivement renforcer nos efforts pour engager les actions retardées d'une part et saisir toutes les opportunités pour agir.

Le prochain plan national PNSE4 devrait être approuvé au premier semestre 2021 préfigurant les ambitions à venir. Par conséquent, pour les actions futures, il s'agira de rester mobilisé auprès des territoires pour engager et amplifier le formidable élan pour construire ensemble le PRSE4 qui s'annonce.

L'État, l'ARS et la Région seront présents pour maintenir, accompagner et amplifier cette dynamique.

L'ensemble des actions, actualités, informations, publications sont à retrouver sur le site PRSE3 Normandie à l'adresse

www.normandie.prse.fr

Pour vous abonner à la lettre d'information, cliquez sur le lien suivant

[Abonnez-vous à la lettre](#)